

Communiqué de presse du 10 mai 2016

Les Ateliers santé ville, levier éprouvé de réduction des inégalités de santé

« *L'Atelier santé ville est une démarche qui permet des expérimentations et apporte des réponses pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé* », explique Pascale Clément, élue adjointe à la prévention et promotion de la santé à la ville de Saint-Nazaire.

Dans une dynamique d'« aller vers », l'Atelier santé ville de Saint-Nazaire a organisé, avec ses partenaires, des forums itinérants pour sensibiliser les personnes les plus précaires à la promotion de leur santé. En parallèle, les bénévoles du Secours populaire en charge de la distribution alimentaire ont été formés aux dispositifs d'accès aux droits (comme la couverture médicale universelle) afin d'être en capacité d'informer et orienter les publics.

A l'instar de cette expérience, des Ateliers santé ville déploient, sur l'ensemble du territoire national, des initiatives novatrices pour promouvoir la santé dans les quartiers prioritaires.

Pour les valoriser, la Plateforme nationale de ressources des Ateliers santé ville a réalisé une **capitalisation des expériences des ASV**. 50 Ateliers santé ville ont participé à ce travail.

Il ressort de l'analyse que les **plus-values des Ateliers santé ville** s'observent à trois échelles : auprès des **habitants**, des **professionnels** et sur les **politiques publiques**.

L'expérience de l'ASV d'Aubervilliers

Périnatalité

Afin de promouvoir le bien-être psychique des jeunes enfants (0-3 ans), l'ASV a monté un projet global participatif et mobilisant divers partenaires (service social municipal, PMI, école maternelle, centre de loisirs, centre municipal de santé). Le programme repose sur des visites à domicile qui permettent d'accompagner les parents et sur des ateliers sociolinguistiques qui ont réduit l'isolement social des mères.

L'expérience de l'ASV d'Éragny-sur-Oise

Santé mentale

Pour lutter contre le harcèlement à l'école, l'ASV a co-organisé des formations à la communication non-violente à destination des enseignants et des professionnels intervenant auprès des enfants vivant en quartier prioritaire, en partenariat avec l'Éducation nationale et différents services municipaux. Ces formations doivent aider, par une approche bienveillante, à résoudre les tensions et conflits entre jeunes et entre jeunes et adultes.

L'expérience de l'ASV de Lyon

Accès aux droits

En partenariat avec 55 structures (services médicaux, services sociaux, associations, hôpitaux, centres de soins, médecins libéraux), l'ASV a mené un diagnostic et défini des propositions pour améliorer l'accès aux droits de santé des plus précaires. Ce travail a été présenté à la Commission de coordination des politiques publiques de l'ARS Rhône-Alpes en 2015, afin de mobiliser les structures de droit commun (CPAM, CAF, Pôle Emploi, ...).

Le rapport de capitalisation est [téléchargeable en ligne](#). Il présente la place des Ateliers santé ville dans les politiques de santé et la politique de la ville et illustre la diversité des expériences locales. Enfin, [dix « Récits d'expérience »](#) racontent chacun un projet porté ou impulsé par un Atelier santé ville.

Contacts : Clémentine Motard, chargée de capitalisation, clementine.motard@plateforme-asv.org, 07 78 13 56 37
Catherine Bernard, chargée de développement, catherine.bernard@plateforme-asv.org, 06 99 67 55 56

À propos de la Plateforme nationale de ressources des Ateliers santé ville

Au croisement de la santé et de la politique de la ville, la Plateforme nationale de ressources ASV s'est donné pour missions, depuis 2012, de constituer un réseau national référent pour les acteurs locaux, régionaux et nationaux, et de contribuer à la réflexion sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La capitalisation, l'information et la veille documentaire, l'organisation de temps d'échanges et la qualification des acteurs sont les outils qui lui permettent de mener à bien ses missions.

La Plateforme nationale de ressources ASV est une association loi 1901, financée principalement par l'Agence nationale de santé publique et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).